BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 112

12 – AVEYRON

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE RODEZ

Ventes et cessions

504 407 503 RCS Rodez.
EMO - MO.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 100000 EUR.
Adresse : 9, place Jean Jaurès, 12200 Villefranche-de-Rouergue.
Oppositions : Art.L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis de projet de fusion AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous seing privé en date à VILLEFRANCHE DE ROUERGUE (12), le 9 janvier 2019, - La société CAPY JOULIA INVESTISSEMENTS Société par actions simplifiée au capital de 38.760 € Dont le siège social est à Villefranche de Rouergue (12) 9 Place Jean Jaurès Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rodez sous le numéro 407 534 882 Et - La société SOCIETE D'ARCHITECTURE CAPY-JOULIA Société d'exercice libéral par actions simplifiée au capital de 448.000 € Dont le siège social est à Villefranche de Rouergue (12) 9 Place Jean Jaurès Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rodez sous le numéro 385 041 967 - La société EMO-BET Société par actions simplifiée au capital de 100.000 € Dont le siège social est à Villefranche de Rouergue (12) 9, Place Jean Jaurès Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rodez sous le numéro 350 732 103 - La société EMO-MO Société par actions simplifiée au capital de 100.000 € Dont le siège social est à Villefranche de Rouergue (12) 9 Place Jean Jaurès Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rodez sous le numéro 504 407 503 ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption des Sociétés SOCIETE D'ARCHITECTURE CAPY-JULIA, EMO-BET et EMO-MO par la Société CAPY JOULIA INVESTISSEMENTS ; La Société SOCIETE D'ARCHITECTURE CAPY- JOULIA ferait apport à la Société CAPY JOULIA INVESTISSEMENTS de la totalité de son actif, soit 2.866.980 €, à charge de la totalité de son passif, soit 1.949.336 €. La valeur nette des apports s'élèverait à 917.644 €. La Société CAPY JOULIA INVESTISSEMENTS détenant la totalité des actions composant le capital social de la Société SOCIETE D'ARCHITECTURE CAPY-JOULIA, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital et aucun rapport d'échange n'a été déterminé. Il résulterait de l'annulation des actions de SOCIETE D'ARCHITECTURE CAPY- JOULIA détenues par CAPY JOULIA INVESTISSEMENTS un boni de fusion de 869.307,29 euros. La Société EMO-BET ferait apport à la Société CAPY JOULIA INVESTISSEMENTS de la totalité de son actif, soit 278.971 €, à charge de la totalité de son passif, soit 358.282 €. La valeur nette des apports s'élèverait à - 78.311 €. La Société CAPY JOULIA INVESTISSEMENTS détenant la totalité des actions

composant le capital social de la Société EMO-BET, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital et aucun rapport d'échange n'a été déterminé. Il résulterait de l'annulation des actions de EMO-BET détenues par CAPY JOULIA INVESTISSEMENTS un mali de fusion de - 110.412,60 euros. La Société EMO-MO ferait apport à la Société CAPY JOULIA INVESTISSEMENTS de la totalité de son actif, soit 1.777.586 €, à charge de la totalité de son passif, soit 2.685.342 €. La valeur nette des apports s'élèverait à - 907.756 €. La Société CAPY JOULIA INVESTISSEMENTS détenant la totalité des actions composant le capital social de la Société EMO-MO, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital et aucun rapport d'échange n'a été déterminé. Il résulterait de l'annulation des actions de EMO-MO détenues par CAPY JOULIA INVESTISSEMENTS un mali de fusion de - 1.007.756 euros. Ainsi, pour l'ensemble de l'opération de fusion, la différence des biens et droits apportés par les sociétés absorbées, soit la somme globale de - 69.423 € et la valeur nette comptable des actions des sociétés absorbées dans les livres de la société absorbante, soit la somme globale de 179.438,31 €, constituera un mali de fusion de - 248.861,31 €. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er septembre 2018, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par les Sociétés SOCIETE D'ARCHITECTURE CAPY-JOULIA, EMO-BET et EMO-MO depuis le 1er septembre 2018 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient pris en charge par la Société CAPY JOULIA INVESTISSEMENTS ; Les Sociétés SOCIETE D'ARCHITECTURE CAPY-JOULIA, EMO-BET et EMO-MO seront dissoutes de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. La fusion est soumise à la condition suspensive de l'approbation de la fusion par l'assemblée générale extraordinaire de la Société CAPY JOULIA INVESTISSEMENTS. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de RODEZ au nom des quatre sociétés le 11/01/2019. Pour avis..

